



Mis à jour le 14 Février 2012
Sous réserve de modifications réglementaires

CALENDRIER PREVISIONNEL INTER-REGIONAL 2012

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour correspondance :

Adresse postale

Madame la Présidente
CDG 10
BP 40085 – SAINTE SAVINE
10602 LA CHAPELLE ST LUC CEDEX

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE

Tél : 03.25.73.58.01 - Fax : 03.25.73.83.01

E-mail : concours@cdg10.fr

Adresse géographique

CDG 10
Parc du Grand Troyes
2, rond point Winston-Churchill
SAINTE-SAVINE (Aube)

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2010 L'ORGANISATION DES CONCOURS D'ACCES AUX EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE RELEVE :

- des CENTRES DE GESTION pour les concours de recrutement aux grades de catégorie C (niveau BEPC, CAP...) et de catégories A et B lorsque les statuts particuliers des cadres d'emplois le prévoient ;

- du CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE pour les concours et examens professionnels d'administrateur territorial, d'ingénieur territorial en chef, de conservateur territorial du patrimoine et de conservateur territorial des bibliothèques.

Coordonnées de la délégation Champagne-Ardenne du CNFPT :

Délégation Champagne-Ardenne

1 esplanade Lucien Péchart - BP 3046

10012 TROYES CEDEX

Tél : 03.25.83.10.60 – Fax : 03.25.83.10.61

<http://www.champagne-ardenne.cnfpt.fr>

ATTENTION :

LE PRESENT CALENDRIER EST UN DOCUMENT INDICATIF ET PREVISIONNEL, QUI NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT DES CENTRES DE GESTION A ORGANISER EFFECTIVEMENT LES CONCOURS ET EXAMENS CONCERNES AUX DATES INDIQUEES.

Sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, l'ouverture des concours et examens est tributaire, d'une part, de la création et de la déclaration de postes par les collectivités territoriales, et d'autre part, de l'épuisement des listes d'aptitudes. **Seuls les arrêtés d'ouverture des concours et examens qui feront l'objet d'une publicité entraîneront leur déroulement.**

Par ailleurs, les dates retenues correspondent au début des épreuves. Celles-ci pouvant varier en fonction d'éventuelles modifications apportées et leur déroulement peut également être étalé sur plusieurs jours (selon l'effectif des candidats).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

POUR TOUS LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS NE FIGURANT PAS AU PRÉSENT CALENDRIER, VEUILLEZ CONSULTER LE CALENDRIER NATIONAL :

<http://www.concours-fpt.fr/>

CONCOURS 2012

Concours	Centre de Gestion organisateur	Conditions d'accès	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1 ^{ères} épreuves
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché (catégorie A)	CDG 54	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 années au moins de services publics.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.</p>	22/05/2012 au 20/06/2012	28/06/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	14/11/2012
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale, justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur : concours externe (catégorie A)	CDG 67	<p>Candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation, - d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, - d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, - d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités ouvertes au concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique. 	17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	20/06/2012
Ingénieur : concours interne (catégorie A)	CDG 67	<p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (catégorie B)	CDG 67	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou plusieurs mandats.</p> <p>Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens principaux de 2^{ème} classe.</p>	13/03/2012 au 18/04/2012	26/04/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	27/09/2012
Technicien Territorial (catégorie B)	CDG 54	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux techniciens territoriaux.</p>	03/11/2011 au 30/11/2011	08/12/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	11/04/2012
Agent de Maîtrise (catégorie C)	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau V.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires ou agents publics ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice soit d'activités professionnelles correspondant à des activités techniques d'exécution, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement (catégorie C)	CDG 51	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de 4 ans au moins de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p>	05/06/2012 au 04/07/2012	12/07/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 51 www.cdg51.fr	21/11/2012
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
Cadre de santé : assistant médico-technique, infirmier, rééducateur (catégorie A)	CDG 25	<p>1) Concours interne sur titres ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques, comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, - aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial, de rééducateur territorial ou d'assistant médico-technique territorial ; <p>2) Concours ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'accès soit au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit au cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit au cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, de rééducateur ou d'assistant médico-technique pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 25 www.cdg25.org	24/05/2012
Biologiste, vétérinaire et pharmacien (catégorie A)	CDG 08	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime ou à l'article L. 4221-1 et suivants du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Sage-femme (catégorie A)	CDG 55	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 de ce même code.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Conseiller socio-éducatif (catégorie A)	CDG 89	Concours interne sur épreuves ouvert aux membres du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs et aux fonctionnaires détachés dans ce cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins six ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins deux ans dans la fonction publique territoriale.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

Médecin (catégorie A)	CDG 51	Concours sur titre avec épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 4131-1 du code de la santé publique. Lorsque les missions correspondant aux postes mis au concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées délivré conformément aux obligations communautaires par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et reconnu en application de l'article L. 4127-1 du code de la santé publique.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Psychologue (catégorie A)	CDG 08	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires : 1° De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n°2004-584 du 16 juin 2004. 2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1 ^{er} du décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié ; 3° Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ; 4° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ; 5° Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Puéricultrice cadre de santé (catégorie A)	CDG 21	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein. <u>Concours interne sur titres</u> : ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent comptant, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.	06/12/2011 au 04/01/2012	12/01/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	03/04/2012
Puéricultrice (catégorie A)	CDG 21	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Assistant socio-éducatif (catégorie B)	CDG 51	Concours sur titres avec épreuves, ouvert : - <u>spécialité Assistant de Service Social</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés aux articles L 411-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen. - <u>spécialité Education spécialisée</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. - <u>spécialité Conseil en économie sociale et familiale</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale.	05/06/2012 au 04/07/2012	12/07/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 51 www.cdg51.fr	04/10/2012
Infirmier de Classe normale (catégorie B)	CDG 51	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.	20/09/2011 au 19/10/2011	27/10/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 51 www.cdg51.fr	02/02/2012
Educateur de Jeunes enfants (catégorie B)	CDG 68	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.	25/10/2011 au 23/11/2011	01/12/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 68 www.cdg68.fr	07/02/2012
Moniteur éducateur (catégorie B)	CIG 92-93-94	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.	14/02/2012 au 14/03/2012	22/03/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CIG www.cig929394.fr	15/05/2012

Auxiliaire de Puériculture de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 08	Concours sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : - certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret n°47-1544 du 13 août 1947, - certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture, - diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, - avoir satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier (après 1971) ou du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique (après 1979).	13/12/2011 au 11/01/2012	19/01/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 08 www.cdg08.fr	05/03/2012
ATSEM de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 52	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.	15/05/2012 au 20/06/2012	28/06/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 52 www.cdg52.fr	17/10/2012
Auxiliaire de soins de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	Concours sur titres avec épreuves ouvert : - <u>spécialité aide-soignant</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ; du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats, titres ou autorisation d'exercer mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ; - <u>spécialité aide médico-psychologique</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; - <u>spécialité assistant dentaire</u> : aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier (après 1971) ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique (après 1979).	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	<u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente. <u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs. <u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

Attaché de conservation du patrimoine (catégorie A)	CDG 21	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Bibliothécaire (catégorie A)	CDG 21	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie (catégorie A)	CDG 54	<p><u>Concours externe ouvert</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité musique : aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional. - Spécialité arts plastiques : aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée. <p><u>Concours interne ouvert</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité musique : aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2^e catégorie et professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. - Spécialité arts plastiques : aux directeurs d'établissements d'enseignement artistique de 2^e catégorie et professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat. 	17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	A partir du 02/05/2012
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (catégorie A)	CDG 54	<p><u>Concours externe ouvert</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité musique : aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental. - Spécialité arts plastiques : aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée. <p><u>Concours interne ouvert</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialité musique : aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins ; - Spécialité arts plastiques : aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 du Décret n°91-855 du 2 septembre 1991 pendant au moins cinq ans. 	17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	A partir du 02/05/2012

Professeur d'enseignement artistique (catégorie A)	CDG 67	<p><u>Concours externe sur titres ouvert aux candidats</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialités Musique et danse : titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat ; - Spécialité Art dramatique : titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ; - Spécialité Arts plastiques : <p>a) titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; <u>ou</u></p> <p>b) titulaires d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique ; <u>ou</u></p> <p>c) titulaires d'un titre ou diplôme national de niveau équivalent figurant en annexe au présent décret ; <u>ou</u></p> <p>d) justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux assistants spécialisés d'enseignement artistique et assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.</p>	05/06/2012 au 04/07/2012	12/07/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	15/01/2013
FILIERE SECURITE						
Directeur de police municipale (catégorie A)	CIG 78-91-95	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	26/07/2011 au 14/09/2011	22/09/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CIG www.cigversailles.fr	10 et 11/01/2012
Gardien de Police Municipale (catégorie C)	CDG 67	Concours externe avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau V.	20/09/2011 au 07/11/2011	15/11/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 67 www.cdg67.fr	25/01/2012

FILIERE SPORTIVE

<p align="center">Conseiller des APS (catégorie A)</p>	<p align="center">CDG 10</p>	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p>	<p align="center">05/06/2012 au 04/07/2012</p>	<p align="center">12/07/2012</p>	<p align="center">Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr</p>	<p align="center">08/11/2012</p>
<p align="center">Educateur des APS (catégorie B)</p>	<p align="center">CDG 68</p>	<p><u>Concours externe</u> : ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) délivré dans le domaine du sport ; ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le Décret n°2007-196 du 13 février 2007.</p> <p><u>Concours interne</u> : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au cadre d'emplois considéré.</p> <p><u>Troisième concours</u> : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux éducateurs des APS.</p>	<p align="center">05/06/2012 au 04/07/2012</p>	<p align="center">12/07/2012</p>	<p align="center">Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 68 www.cdg68.fr</p>	<p align="center">08/11/2012</p>

EXAMENS PROFESSIONNELS 2012

Examens	Centre de Gestion organisateur	Conditions d'accès	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Modalités de retrait	1 ^{ères} épreuves
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal (catégorie A)	CDG 54	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché.	03/01/2012 au 01/02/2012	09/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	17/04/2012
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	Ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur promotion interne (catégorie A)	CDG 67	<u>1^{er} examen</u> : ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. <u>2nd examen</u> : ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Agent de Maîtrise promotion interne (catégorie C)	CDG 10	Ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	13/09/2011 au 12/10/2011	20/10/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	18/01/2012
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle (catégorie A)	CDG 08	Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 6 ^{ème} échelon de leur grade ainsi qu'aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de 1 ^{ère} classe et de hors classe qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois. Les candidats doivent justifier de la possession des titres ou diplômes suivants : 1) Deux certificats d'études spéciales de biologie ; 2) Le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
Puéricultrice cadre supérieur de santé (catégorie A)	CDG 21	Ouvert aux fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	20/12/2011 au 25/01/2012	02/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	03/04/2012
Agent Social de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	Ouvert aux agents sociaux de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	15/05/2012 au 20/06/2012	28/06/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	17/10/2012

FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 10	Ouvert aux adjoints territoriaux d'animation de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	08/11/2011 au 07/12/2011	15/12/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 10 www.cdg10.fr	20/03/2012
FILIERE CULTURELLE : PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES						
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe (catégorie C)	CDG 21	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine de 2 ^{ème} classe ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	08/11/2011 au 07/12/2011	15/12/2011	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 21 www.cdg21.fr	20/03/2012
FILIERE CULTURELLE : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie (catégorie A)	CDG 54	Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	17/01/2012 au 15/02/2012	23/02/2012	Inscriptions EXCLUSIVEMENT en ligne sur le site internet du CDG 54 www.cdg54.fr	A partir du 09/05/2012
Professeur d'enseignement artistique (catégorie A)	CDG 54	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui, âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un emploi d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
FILIERE SECURITE						
Directeur de police municipale promotion interne (catégorie A)	CIG 78-91-95	Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui, âgés de trente-huit ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller principal des APS de 2 ^{ème} classe (catégorie A)	CIG 78-91-95	Ouvert aux conseillers qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de huit ans de services effectifs accomplis en position d'activité ou de détachement dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A, la période de stage précédant la titularisation, le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire ou du service national actif et la fraction qui excède la douzième année de l'ancienneté acquise dans un grade de catégorie B étant assimilés dans la limite de trois ans à des périodes de services effectifs.	PAS D'ORGANISATION EN 2012			

**POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS NE FIGURANT PAS AU PRÉSENT CALENDRIER,
VEUILLEZ CONSULTER LE CALENDRIER NATIONAL :**

<http://www.concours-fpt.fr/>

POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS :

➤ RETRAIT DES DOSSIERS :

Les inscriptions s'effectueront par préinscription sur le site internet du **Centre de Gestion organisateur**.

Pour les concours organisés par les autres Centres de Gestion de l'Interrégion, il est recommandé aux candidats de consulter le site Internet du Centre Organisateur afin de connaître les éventuelles modalités particulières d'inscription.

➤ DEPOT DES DOSSIERS :

Tous les dossiers devront impérativement être envoyés ou déposés au **Centre de Gestion Organisateur** du concours ou de l'examen professionnel.

COORDONNEES DES COMMISSIONS D'EQUIVALENCE :

Lorsque le recrutement par voie de concours requiert la détention de certains diplômes nationaux, les candidats qui ne les possèdent pas, peuvent être autorisés à passer le concours s'ils justifient :

- de qualifications au moins équivalentes attestées par un diplôme ou un titre autre délivré en France, dans un autre État membre de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- **ou** de tout autre diplôme ou titre d'un niveau équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis
- **ou** d'une expérience professionnelle.

Commissions de reconnaissance de l'expérience professionnelle et diplôme français	Commission de reconnaissance de diplôme étranger
<p>↳ Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes 10/12 rue d'Anjou 75381 PARIS Cedex 8</p> <p>↳ CNFPT – Région Aquitaine Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes de Bordeaux 71, allée Jean GIONO 33075 BORDEAUX</p> <p>↳ CNFPT – Région Bourgogne Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes de Dijon 6-8, rue Marie Curie BP 37904 21079 DIJON CEDEX</p> <p>↳ CNFPT – Région Bretagne Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes de Rennes 1, avenue de Tizé - CS 53613 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX</p> <p><u>N.B</u> : La répartition des compétences de ces commissions est précisée sur le site internet du CNFPT : www.cnfpt.fr</p>	<p>Ministère de l'Intérieur Direction générale des collectivités locales Bureau F.P .1 – Secrétariat de la commission Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 08</p>

En fonction de la condition de diplôme exigée pour se présenter au concours, le candidat saisira l'une de ces commissions d'équivalence ou présentera sa demande auprès de l'autorité organisatrice du concours.

Filière	Concours avec condition de diplôme généraliste dont l'instruction de la demande d'équivalence relève de l'autorité organisatrice	Concours avec condition de diplôme spécifique dont la demande d'équivalence relève de l'une des commissions
Administrative	Attaché territorial Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	
Technique	Agent de maîtrise territorial	Ingénieur territorial Technicien territorial Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
Médico-sociale	Agent social territorial de 1 ^{ère} classe Auxiliaire de soins territorial de 1 ^{ère} classe	Cadre de santé territorial Assistant territorial médico-technique Assistant territorial socio-éducatif Educateur territorial de jeunes enfants Moniteur éducateur territorial Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe
Animation		Animateur territorial Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine Bibliothécaire Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	Directeur territorial d'établissement d'enseignement artistique Professeur territorial d'enseignement artistique Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique Assistant territorial d'enseignement artistique Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe du patrimoine et des bibliothèques
Sportive	Conseiller des activités physiques et sportives Opérateur des activités physiques et sportives	Educateur territorial des activités physiques et sportives Educateur territorial principal de 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives
Sécurité	Directeur de police municipale Chef de service de police municipale Gardien de police municipale Garde champêtre	

Remarque : pour les concours donnant accès à une profession réglementée, la procédure de reconnaissance de l'expérience professionnelle n'est pas applicable. Cependant, certains dispositifs permettent d'obtenir la reconnaissance de l'expérience professionnelle ou la validation de titres ou diplômes européens.

LE DEPOT D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME ET/OU DE RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE NE SUFFIT PAS A VOUS INSCRIRE AU CONCOURS. VOUS DEVEZ DEPOSER UN DOSSIER D'INSCRIPTION AU CONCOURS AUPRES DU CENTRE ORGANISATEUR PENDANT LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION.

ADRESSES UTILES

COORDONNEES DES CENTRES DE GESTION DE L'INTER-REGION GRAND EST

N°	DEPARTEMENT	ADRESSE	TELEPHONE	SITE INTERNET
08	ARDENNES	30 rue de la Gravière - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES	03.24.33.88.00	www.cdg08.fr
10	AUBE	BP 40085 – SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE ST LUC CEDEX	03.25.73.58.01	www.cdg10.fr
21	COTE D'OR	16-18 Rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03.80.76.99.76	www.cdg21.fr
25	DOUBS	21 rue de l'Etuve - BP 416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX	03.81.99.36.36	www.cdg25.org
39	JURA	5 avenue de la République – BP 86 - 39303 CHAMPAGNOLE CEDEX	03.84.53.06.39	www.cdg39.org
51	MARNE	11 Rue Carnot – BP 105 – 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX	03.26.69.44.00	www.cdg51.fr
52	HAUTE-MARNE	9 Rue de la Maladière – BP 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03.25.35.33.20	www.cdg52.fr
54	MEURTHE ET MOSELLE	2 Allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03.83.67.48.10	www.cdg54.fr
55	MEUSE	92 rue des Capucins - BP 90054 - 55202 COMMERCY CEDEX	03.29.91.44.35	www.cdg55.fr
57	MOSELLE	16 rue de l'Hôtel de Ville - BP 50229 - 57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03.87.65.27.06	www.cdg57.fr
58	NIEVRE	24, rue du Champ de Foire - BP 3 - 58028 NEVERS CEDEX	03.86.71.66.10	www.cdg58.com
67	BAS-RHIN	12 avenue Robert Schuman - BP 51024 - 67381 LINGOLSHEIM CEDEX	03.88.10.34.64	www.cdg67.fr
68	HAUT-RHIN	22 Rue Wilson – 68027 COLMAR CEDEX	03.89.20.36.00	www.cdg68.fr
70	HAUTE SAONE	Z.I. du Durgeon - 7 rue de la Corne Jacquot Bournot - 70000 NOIDANS LES VESOUL	03.84.97.02.40	www.cdg70.fr
71	SAONE ET LOIRE	6 rue de Flacé - 71018 MACON CEDEX	03.85.21.19.19	www.cdg71.fr
88	VOSGES	28 rue de la Clé d'Or - 88025 EPINAL CEDEX	03.29.35.63.10	www.cdg88.fr
89	YONNE	9 rue Bugeaud - BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03.86.51.43.43	www.cdg89.fr
90	TERRITOIRE DE BELFORT	Maison des Communes - 29 boulevard Anatole France - BP 322 - 90006 BELFORT CEDEX	03.84.57.65.65	www.cdg90.fr

COORDONNEES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION Ile-de-France

78-91-95	15 rue Boileau - BP 855 - 78008 VERSAILLES CEDEX	01.39.49.63.60	www.cigversailles.fr
----------	--	----------------	--

COORDONNEES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION Ile-de-France

92-93-94	157 avenue Jean Lolive - 93698 PANTIN CEDEX	01.56.96.80.80	www.cig929394.fr
----------	---	----------------	--